

Mgr Aillet ordonnera les séminaristes de l'Institut du Bon-Pasteur

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Non classé](#)

Date : 2 janvier 2010



Le 23 janvier 2010 à 9h30 à l'église Saint-Eloi à Bordeaux, [seront ordonnés 2 diacres et 2 sous-diacres](#) de l'[Institut du Bon Pasteur](#), des mains de Son Excellence **Monseigneur Marc Aillet**, évêque de Bayonne.

Rappelons que l'Institut du Bon-Pasteur a été fondé le 8 septembre 2006. Il est constitué de Droit pontifical, c'est-à-dire qu'il relève directement du Saint-Siège et que son supérieur a le pouvoir de juridiction ordinaire. Regroupant à l'origine, sous la houlette de M. l'abbé Laguérie, ancien curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris, six membres fondateurs (cinq prêtres et un diacre), issus de la Fraternité Saint-Pie-X fondée par Mgr Lefebvre, cette nouvelle communauté est la première du genre reconnue par le pape lui-même.

Le Saint-Siège a dédié l'Institut du Bon Pasteur à «*l'usage exclusif de la liturgie grégorienne*» pour la messe et pour tous les sacrements, selon «*les livres liturgiques en vigueur en 1962*». La liturgie traditionnelle est déclarée «*rite propre de l'Institut dans tous ses actes liturgiques*». Selon les statuts et selon le décret d'érection, il s'agit non d'un indult mais d'une mission et d'une discipline propre, qui manifeste combien le rite dit "de Saint Pie V" est légitime et constitue une richesse pour l'Église.

Mgr Marc Aillet va donc conférer les ordinations selon la forme extraordinaire du rite romain : **2 séminaristes** issus de la maison romaine de l'IBP seront ordonnés **diacres** (un 3ème

devait l'être mais le pauvre s'est blessé) et le séminaire de Courtalain enverra **2 de ses séminaristes pour recevoir le même jour le sous-diaconat.**